Sur une éventuelle disparition de la Halde

20/05/2010 à 15h24

Le parti de l'in-nocence se réjouit du vote en commission des lois, au Sénat, d'un amendement rattachant la tristement fameuse "Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité" aux services et aux attributions du futur Défenseur des droits.

Certes cet amendement ne vaut pas suppression de la Halde, et la haute autorité pourrait parfaitement poursuivre ses menées et continuer à nuire sous un autre nom et sous la tutelle d'un autre organisme. Il reste que l'effacement de son appellation et de son autonomie représenterait un symbole indubitablement favorable tant elle s'est imposée en quelques mois comme l'image même d'une combinaison peu fréquente, celle de la peur qu'elle inspire par l'énormité de ses pouvoirs et l'immensité de ses champs d'intervention, d'une part, avec, d'autre part, le ridicule qu'elle revêt par la méticulosité grotesque de ses exigences.

Réminiscente des comités de Salut public de la Terreur, la Halde est devenue rapidement l'un des plus sinistres emblèmes du Grand Remplacement et de la collaboration institutionnelle à la contre-colonisation dont notre peuple est victime. Tout ce qui paraît pouvoir mettre sous le boisseau ses néfastes agissements doit être salué avec espérance et plaisir.

Parti de l'in-nocence